

Les tâches de la SVS et de ses sections en matière de formation postuniversitaire

O. J. Glardon, Yverdon-les-Bains

Veterinary medicine is at a crossroads: the future of the profession will be determined by those who join it and by those who select who will join it.

(David J. Sprecher)

La SVS a deux-cents ans. Cela représente un âge respectable et une belle histoire. Mais l'histoire, telle qu'on la raconte, est surtout faite de dates et de noms. C'est vite ennuyeux. Bien sûr, l'histoire, ce sont aussi des hauts-faits et quelques méfaits. C'est un peu plus intéressant. Ce qui est en revanche passionnant, c'est de se demander quelles visions et quelles réflexions ont été à l'origine de ces dates et de ces faits. Serait-il possible d'en tirer quelques enseignements pour faire les choix qui nous concernent aujourd'hui et changeront l'exercice de notre profession demain?

Les origines de la formation professionnelle

Beaucoup d'événements importants pour la médecine vétérinaire se passent au début du 19^{ème} siècle. Peu avant la création de la SVS et des premières sections régionales, les écoles vétérinaires sont fondées à Berne (1805), puis à Zurich (1820). Cela permet de structurer un enseignement professionnel spécifique à la médecine des animaux, même s'il reste au début étroitement lié à celui d'autres professions (médecins, chirurgiens, sages-femmes, régisseurs agricoles). L'envoi de quelques brillants élèves de l'école de Berne en perfectionnement à l'étranger peut être considéré comme une première formation post-graduée, à des fins de relève académique.

Conformément aux buts «d'élévation de la profession au point de vue moral, scientifique et matériel» que se donne la SVS (mission de politique professionnelle et mission de formation), un journal professionnel

– les Archives Suisses de Médecine Vétérinaire (ASMV) – est publié dès 1816 et des réunions annuelles sont tenues, qui préfigurent les congrès contemporains (Häfliger, 1988).

Vers le milieu du siècle, les efforts d'excellence faiblissent, aussi bien dans les écoles – celle de Berne sera même séparée de l'Université pour cette raison – qu'au sein de la société des vétérinaires (baisse d'activités, cessation de parution des ASMV). Vers 1880, on assiste à un renouveau en matière d'enseignement, de politique professionnelle et de formation (renaissance des ASMV, réorganisation de la SVS et de quelques sociétés cantonales).

Dès 1999 la libre circulation en Europe est une réalité.

Sur le plan institutionnel, la loi fédérale du 19 décembre 1877 sur l'exercice des professions de médecin, dentiste et vétérinaire étend l'obligation du diplôme fédéral à tous les cantons, ce qui autorise un exercice professionnel sur tout le territoire de la Confédération. Peu après, une ordonnance fédérale exige le certificat de maturité pour l'admission aux études et rallonge la scolarité d'un semestre. En 1900, l'agrégation et le titre de docteur en médecine vétérinaire sont décernés pour la première fois aux facultés de Berne, puis de Zurich.

Nouveaux développements académiques et législatifs

Dès ce moment, les principaux éléments d'une formation vétérinaire universitaire et d'un perfectionnement professionnel, tels que nous les connaissons actuellement, sont établis. Parallèlement, la méthode expérimentale se généralise au sein des professions médicales. Elle va

permettre les avancées techniques et scientifiques qui nous sont familières. Ce n'est toutefois qu'après 1950 qu'une formation post-graduée structurée se développe. Sur le plan national, on assiste au développement d'une spécialisation selon les espèces animales et à la création d'associations nationales de spécialistes, qui se donnent comme objectifs de favoriser et d'améliorer les formations post-graduée et continue. Que l'immense contribution de ces pionniers et de ces visionnaires soit ici saluée! Ils ont non seulement marqué leur époque, et les jeunes vétérinaires qui ont profité de leur enseignement, mais ils ont rendu possible ce dont nous disposons aujourd'hui en matière de formation professionnelle.

Sur le plan international, des sociétés et des formations spécialisées par discipline apparaissent en Amérique du Nord, puis en Europe (collèges de spécialistes), qui organisent la formation pratique sous forme d'internats et de résidences. De nombreux spécialistes suisses, universitaires et praticiens, jouent un rôle important au sein des comités de ces associations (rédaction de standards et d'objectifs de formation professionnels, planification et réalisation de programmes de formation post-graduée).

Vers la fin du 20^{ème} siècle, la généralisation du concept de médecine vétérinaire factuelle (evidence based) et d'un diagnostic orienté selon le problème clinique (POMD) favorise le développement d'un enseignement universitaire et post-gradué correspondant à ces principes. L'orientation que le monde politique donne à la santé publique et à l'exercice de la médecine humaine à la même époque favorise d'autres changements en matière d'enseignement et d'exercice professionnel. Dès 1999, la libre circulation professionnelle



Figure 1: «Proximinaire» SVS en 2006.

en Europe est une réalité (reconnaissance des qualifications et des titres selon la Directive 78/1026/CEE). D'autre part, une révision des études universitaires est mise en chantier dans toutes les facultés, en application des accords de Bologne qui remplacent les examens propédeutiques et finals de médecine vétérinaire par des diplômes de bachelor et de master. Suite à une révision de l'enseignement pré-gradué, qui favorise une harmonisation des programmes et des objectifs d'enseignement, l'unification des facultés vétérinaires de Berne et Zürich est désormais opérationnelle.

Sur le plan législatif, la Loi sur les professions médicale (LPMéd) et son ordonnance d'application (OPMéd) entrent en vigueur le 27 juin 2007. Uniques en Europe, elles fixent notamment des objectifs de formation généraux et particuliers pour toutes les professions médicales, y compris pour la médecine vétérinaire. Elles instaurent en plus une accréditation obligatoire de toutes les filières de formation universitaire, ainsi que des filières de formation post-graduée menant à des titres fédéraux. Quelques exigences sont aussi formulées pour réglementer l'exercice professionnel à titre indépendant, dont les cantons ont la responsabilité.

Conséquences pour la SVS et ses sections

Plusieurs sections spécialisées procèdent alors à des révisions de leurs programmes de formation post-graduée et des conditions d'obtention des titres FVH. Dans deux cas (Association suisse pour la médecine des petits animaux et Association suisse de médecine équine), des audits internes sont préalablement réalisés, ce qui constitue une démarche innovante d'assurance de qualité, conforme aux principes d'accréditation prévus par la LPMéd. Ils permettent de mettre en évidence les forces et les faiblesses des programmes de formation, des structures d'enseignement et des modalités d'examen. Après consultation des assemblées de membres, il est procédé à plusieurs adaptations structurelles et réglementaires. À la même époque, des sections spécialisées ne délivrant pas de titre FVH (médecine complémentaire, médecine comportementale) organisent des formations supra-disciplinaires et des manifestations interdisciplinaires, voire interprofessionnelles (spécialistes équins et maréchaux-ferrants, par exemple) qui aident à abolir les barrières entre médecine vétérinaire et autres professions de la santé animale. La SVS et les sections s'efforcent aussi de mieux coordonner leurs efforts.

Un bureau central pour la formation professionnelle est créé, dans le but de soulager les sections de tâches administratives trop lourdes pour des organisations de milice. Cette structure évoluera sous différentes formes au sein du secrétariat SVS jusqu'à nos jours. La Confédération ayant décidé de mettre des fonds à disposition d'institutions actives en matière de perfectionnement professionnel en Suisse, les facultés en profitent pour diversifier et étoffer leur offre de formations post-graduée et continue pour les praticien-ne-s (cours de réinsertion professionnelle, cycles de séminaires et conférences sur des thèmes concernant la pratique ou informant de l'évolution des recherches cliniques). Elles restructurent aussi leur formation post-graduée universitaire (internats et résidences pour les titres européens). Comme dans la plupart des pays anglo-saxons, les universités institutionnalisent en outre une formation doctorale (PhD), axée sur la recherche et l'enseignement. Les facultés vétérinaires encouragent elles aussi une orientation plus scientifique de la formation post-graduée et assurent ainsi la relève académique et scientifique de la profession.

*La SVS peut être fière
du succès de l'offre
diversifiée en filières et
en titres post-gradués.*

Au début du 21^{ème} siècle, la SVS, ses sections et ses partenaires peuvent donc être fiers, après deux-cents ans consacrés au perfectionnement sous toutes ses formes, du succès de celui-ci et de l'offre diversifiée en filières et en titres post-gradués. La qualité générale de l'enseignement postuniversitaire et les bonnes relations entre partenaires facilitent en outre le parrainage et la levée de fonds auprès des représentants de l'industrie, qui complètent eux-mêmes l'offre de la SVS et des sections (Fig. 1). Il n'en reste pas moins que tout ce qui concerne

de près ou de loin le perfectionnement professionnel implique de nombreuses consultations au sein de la société-mère et des sections, souvent même directement auprès des membres. Des choix stratégiques et opérationnels sont en effet régulièrement nécessaires, dont il faut évaluer puis maîtriser les conséquences, et surtout le coût.

Quelques questions sur l'avenir de la formation post-universitaire

Nous nous proposons de développer quelques aspects de ce problème, de manière à montrer la nature et la complexité des questions qui se posent aux instances dirigeantes de la SVS et des sections. Compte tenu de l'évolution des formations professionnelles dans les autres professions médicales et soignantes, ainsi qu'à l'étranger, d'où viennent des vétérinaires en formation post-graduée et des praticien-ne-s, la SVS et ses membres devront se pencher sur ces questions au cours de prochaines années.

La SVS devrait-elle s'occuper uniquement de politique professionnelle ou également de formation au sens large du terme?

En médecine humaine les deux activités sont séparées depuis quelques années. L'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) s'occupe exclusivement de formation post-graduée (quarante-trois titres fédéraux et de nombreux titres de formation approfondie et de formation complémentaire de droit privé) et de formation continue, en collaboration avec les sociétés de discipline, alors que la FMH représente la profession dans les autres domaines.

La Société suisse des médecins-dentistes (SSO), dont dépendent quatre filières menant à un titre post-gradué fédéral et quatre autres filières de droit privé, a pour l'instant conservé une structure semblable à celle de la SVS. Quant à la pharmacie, elle vient d'obtenir la création de deux titres post-grades fédéraux (en cours

d'accréditation), sans changements majeurs dans ses structures corporatives.

Les difficultés croissantes de recrutement, de répartition des tâches et d'assurance de la qualité au sein d'organisations de milice imposent toutefois d'évaluer soigneusement les avantages et les désavantages de chaque système en matière de qualité de la formation comme sur son coût.

Faut-il tendre à une standardisation (mêmes conditions pour toutes et tous) ou à une individualisation de la formation (formation post-graduée modulaire, voire «à la carte»)?

L'uniformisation des réglementations de formation post-graduée FVH, notamment grâce à la coordination de la SVS, a permis une standardisation des conditions d'obtention des titres (durée de formation, nombre minimal de cas (log-book), déroulement des examens, ratio théorie : pratique, ratio formation universitaire : formation chez un maître de stage, etc.). Cela garantit une certaine équivalence de ces diplômes.

Face à l'hétérogénéité des compétences et des connaissances nécessaires en pratique, et surtout dans le cas où les facultés introduiraient une pré-spécialisation universitaire (van Beukelen, 2004), il faut se demander si c'est bien la solution la plus pertinente (Harden, 2006). Les rapports de certains experts dans le cadre de l'accréditation 2011 des filières de formation post-graduées humaines et dentaires, lesquelles sont basées pour la plupart sur le même concept, ont même fait état d'un risque de nivellement qualitatif de la formation vers le bas (critères minimaux identiques pour toutes et tous, indépendamment des compétences d'apprentissage et de la rapidité d'acquisition des connaissances et des aptitudes), au détriment d'une motivation à l'excellence que permet une plus grande individualisation de la formation (OFSP, 2011). Dans le même ordre d'idée, la question de l'évaluation de l'acquisition des compétences en cours de formation post-graduée (formative) et par examen final (som-

matif) doit sans doute être repensée, si l'on envisage de s'adapter aux besoins des vétérinaires en matière d'individualisation des compétences (combinaison entre évaluation formative et sommative, évaluation sur le lieu de travail, contrôle individuel des connaissances, le cas échéant par moyens informatiques).

Comment progresser d'une formation interdisciplinaire à une formation interprofessionnelle?

Notre profession s'est ouverte à l'interdisciplinarité depuis quelque temps (plusieurs vétérinaires de spécialités différentes travaillant ensemble au sein de structures communes, ou dans une même exploitation comme c'est le cas avec les services sanitaires). C'est sans doute une manière raisonnable d'optimiser les coûts d'investissements que l'évolution technologique médicale impose. C'est aussi une excellente manière de mettre en commun des compétences professionnelles qu'une personne seule ne peut acquérir.

Cela ne doit toutefois pas faire oublier qu'en médecine vétérinaire comme en médecine humaine, plus que l'interdisciplinarité c'est l'interprofessionnalité ou «collaborative practice» qui tend progressivement à s'imposer pour répondre aux attentes et aux exigences croissantes de la clientèle. Or l'expérience montre que ce mode d'activité demande un apprentissage préalable (en cours de formation universitaire ou post-graduée) pour être efficace. La connaissance des autres professions (assistantes en médecine vétérinaire, physiothérapeutes, comportementalistes, maréchaux-ferrants, etc.), le respect de ce qu'elles peuvent apporter aux patients comme à la pratique vétérinaire, de même que la définition du profil professionnel de chaque discipline sont des éléments importants de réussite. L'exemple des cercles de qualité réunissant pharmaciens et médecins d'une même région est emblématique de cette tendance.

Le développement de la spécialisation et surtout d'une certaine sous-spéciali-

sation par disciplines, ne pousse-t-elle pas les vétérinaires à en faire trop, plutôt qu'à chercher à faire mieux?

C'est actuellement une question fondamentale en médecine humaine, car la frontière entre le bien et le trop bien est difficile à percevoir lorsqu'on est soi-même concerné financièrement par la quantité et la qualité des moyens mis en œuvre en cours de traitement. Indépendamment des questions financières, le point de non retour professionnel et éthique est probablement atteint dès lors qu'une formation spécialisée ne permet plus au spécialiste d'évaluer chaque patient dans sa globalité. Autrement dit, s'il faut en pratique trois spécialistes pour décider du traitement d'un seul animal, la limite de crédibilité est proche, sans avantage pour la qualité de la prise en charge du patient.

S'il faut en pratique trois spécialistes pour décider du traitement d'un seul animal la limite de crédibilité est proche.

Compte tenu des développements technologiques, de quoi sera faite la formation continue de demain?

La LPMéd prescrit une obligation de formation continue pour les personnes exerçant une profession médicale universitaire à titre indépendant. La SVS en a aussi fait une condition de conservation des titres de formation post-graduée de droit privé (FVH ou certificat de compétence) et un devoir statutaire pour tous ses membres. Les développements de l'offre dans ce domaine, de même que les principes d'une pratique de la médecine factuelle, donnent de grandes possibilités d'individualisation de la formation continue. Faut-il cependant continuer à exiger en priorité la participation à des manifestations de perfectionnement («formation contrôlée» sous forme de séminaires, congrès, colloques) pour obtenir des points de crédit de formation ou faut-il prendre en compte ce qui se fait dans la réalité quotidienne, pour autant que cela soit efficace en termes d'apprentissage? Dans ce cas, comment motiver et guider les vétérinaires dans une formation individualisée ou «assistée», et quelles méthodes utiliser pour en garder la trace (application Smartphone, codes QR comme le montre la figure 2 ci-dessous, etc.)?

Dans le même ordre d'idée, les impératifs d'une formation «tout au long de la vie» impliquent un continuum

entre filières universitaires, post-graduées et formation continue, ainsi qu'une perméabilité entre différents modules de formation, de manière à faciliter une adaptation permanente des activités de perfectionnement aux besoins de l'exercice professionnel individuel. Une certaine créativité s'impose dans ce domaine, tout comme une redéfinition d'objectifs et de méthodes d'apprentissage compatibles avec la réalité technologique.

Accréditation ou autocontrôle des filières de formation: quel management continu de qualité est-il le plus pertinent et le moins énergivore pour les sections spécialisées?

La LPMéd prévoit l'accréditation régulière des filières menant à un titre fédéral de formation post-graduée. Après deux cycles d'accréditation des filières humaines et dentaires, la nécessité d'instaurer un management continu de qualité est démontrée. Sans cela, l'efficacité de la formation ne peut être appréciée, et il n'est pas possible de prendre les justes mesures d'amélioration au bon moment. En instaurant quelques procédures simples de suivi de la qualité de la formation (questionnaires aux assistant-e-s et maîtres de stage, visites ciblées de lieux de formation et des formateurs-trices, statistiques de résultats d'évaluations, etc.), il est possible d'optimiser l'efficacité du perfectionnement, ce qui profite autant aux assistant-e-s qu'aux responsables de la formation professionnelle des sections spécialisées.

L'accompagnement des enseignant-e-s et des formateurs-trices est en outre un élément crucial de la qualité de la formation (Duhl Glicken, 2004). Elle demande une approche particulière, voire le soutien de spécialistes en formation d'adultes, ce qui n'est plus à la portée de petites sections spécialisées, ni de chaque organisation de milice.

Finalement, l'évaluation de la pertinence de la formation post-graduée peut être enrichie par un feedback de la part des spécialistes quelques années après le début de leur activité indépendante. En déterminant (par exemple par un questionnaire



Figure 2: Exemples de codes QR ouvrant des documents de formation continue.

ciblé) ce qui a été particulièrement utile, ce qui a manqué et ce qui n'est plus adéquat dans la formation post-graduée («year-5 competencies» en complément des «day-1 competencies» définies par les facultés en collaboration avec les organisations professionnelles pour les études universitaires), il est possible d'améliorer la qualité des filières et les objectifs de formation de manière rapide, pragmatique et économique.

Même si la LPMéd ne l'exige pas, faut-il suivre l'exemple des pharmaciens et transformer certains diplômes post-gradués de droit privé FVH en titres fédéraux?

La question n'est pas nouvelle et elle se justifie sans doute que dans les domaines où médecine vétérinaire et santé publique sont concernées (public health, fonctions officielles). L'effort financier n'est pas négligeable (entre CHF 30'000 et 50'000 par filière accréditée, sans compter

les frais internes de préparation des documents d'accréditation, dont le rapport d'auto-évaluation). Les bénéfices sont toutefois bien réels. L'auto-évaluation permet en effet de réviser la plupart des éléments de la formation de manière participative au sein

L'exigence d'un titre post-gradué fédéral peut améliorer la position des vétérinaires suisses sur le marché.

de la société spécialisée. Par ailleurs, l'accréditation représente une plus-value en termes de reconnaissance et de crédit professionnel vis-à-vis des autorités et du public. En outre, dans quelques domaines, l'exigence d'un titre post-gradué fédéral peut améliorer la position des vétérinaires suisses sur le marché du travail.

Références

Duhl Glicken A.: Becoming an effective teacher: applied principles of adult learning. J. Vet. Med. Educ. 2004, 31: 268 – 272.

Häfliger B.: Die Gründung der Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte. In: Der Tierarzt: 175 Jahre Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte, Katalog der Ausstellung. Hrsg. GST, Zug, 1998, X – XIX.

Harden R. M.: Trends and the future of postgraduate medical education. Emerg. Med. J. 2006, 23: 798 – 802.

OFSP: Rapport sur l'accréditation 2011 des filières de formation post-grade en médecine humaine, dentaire et chiropratique selon la LPMéd. Internet: <http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/00415/03945/index.html?lang=fr>

Van Beukelen P.: Curriculum development in the Netherlands: introduction of tracks in the 2001 curriculum of Utrecht University, the Netherlands. J. Vet. Med. Educ. 2004, 31: 227 – 233.

Correspondance

Dr. Olivier Glardon
Cabinet vétérinaire des Jordils
Rue du Midi 21
1400 Yverdon-les-Bains



Instrumentarium zur Durchführung der Tuberkulinprobe bei Tieren der Rinder- und Ziegengattung (Mitte 20. Jahrhundert): Tondeuse, Tuberkulinspritze, Schublehre zum Messen der Dicke der Hautfalte; Tuberkulin S, 1945.



*Berliner-Fällgeschirr (1. Hälfte 20. Jahrhundert).
zum Fellen und Ausbinden von Pferden und
zur anschliessenden Durchführung von
Operationen, vor allem Kastrationen.*



Koffer zum Fällgeschirr.



*Zahnzange und Zahnschraube
(Beginn 20. Jahrhundert),
zur Zahnbehandlung beim Pferd,
einer martialischen Behandlung!*



*Zahnschleifapparat
für Pferde nach Becker
(um 1960), zur schonenden
Zahnbehandlung.*



*Chirurgisches Taschenbesteck
für Allgemeinpraktiker (um 1950).*



*Hippo-Haemometer nach Dr. Heusser (1918),
zur Bestimmung des Haemoglobingehaltes
beim Pferd.*



*Venenstauinstrumente
(20. Jahrhundert),
zur Anwendung beim Rind.*